

Claude Lefort *

Guizot théoricien du pouvoir

M'étant attaché pendant un temps à une exploration quelque peu méthodique des débats intellectuels qui accompagnèrent les commencements de la démocratie en France, je fus frappé par l'originalité de l'œuvre politique de Guizot et m'étonnai du silence qui l'avait recouverte. La renommée de l'historien était établie ; chacun savait qu'il avait été avec Thierry à l'origine d'un nouvel esprit scientifique, qu'on lui devait la première grande interprétation de l'histoire de la France et de l'Europe, la première tentative pour analyser la genèse de l'État moderne en relation avec les conflits de classe. L'homme d'action, le chef de l'opposition libérale sous la Restauration, puis le maître des affaires gouvernementales sous la monarchie de Juillet, suscitait toujours les passions. Le talent et la fécondité de l'écrivain, l'ampleur de ses intérêts, qui firent de lui un pionnier dans des domaines aussi divers que la pédagogie et le droit constitutionnel, entretenaient sa notoriété. En revanche, le penseur politique demeurait largement méconnu. Tandis que Constant et Tocqueville bénéficiaient d'une nouvelle faveur, Guizot ne paraissait pas de la même stature. Le livre de Pierre Rosanvallon *Le Moment Guizot* a jeté une nouvelle et précieuse lumière sur les travaux du théoricien. Il nous fait aussi comprendre les raisons de l'aveuglement de la postérité. Ce n'est pas seulement que l'échec de l'acteur politique ait jeté le discrédit sur le penseur, l'épanouissement de la démocratie et le succès de la république semblant condamner un esprit assez conservateur pour les avoir jugées soit inviables, soit vicieuses. Si la part de la théorie dans son œuvre n'a pas été interrogée, commentée, si elle n'a pas mobilisé la réflexion, c'est que son auteur n'a effectivement jamais séparé l'interprétation du présent et son projet de gouvernement de l'exigence de concevoir la nature de la société politique et du pouvoir. La liaison entre la théorie et l'appréciation de la modernité est sans doute pareillement étroite dans l'œuvre de Constant ou celle de Tocqueville, mais la liaison entre théorie et pratique confère sa singularité à celle de Guizot. Encore faut-il prendre la vraie mesure de cette double

* École des hautes études en sciences sociales.

volonté de savoir et d'agir qui le caractérise. Le fait est que la tentative de penser le politique en son essence se livre d'une part dans les pamphlets¹ * — je songe en particulier à deux d'entre eux, rédigés en 1820 et 1821, en conséquence du revirement de la monarchie en faveur du parti ultra et dans l'intention de mobiliser l'opposition libérale en la rendant sensible à sa mission —, d'autre part dans ses travaux d'historien, notamment son *Histoire générale de la civilisation en Europe* et son *Histoire des origines du gouvernement représentatif*. Le fait est encore que, s'étant engagé une fois dans un ouvrage de philosophie politique, Guizot l'abandonna pour des tâches jugées plus urgentes. De là vient, comme nous l'indiquions, que son dessein théorique a pu rester brouillé, méconnu ou franchement ignoré. Toutefois, il suffit de prêter un peu d'attention à ces textes pour s'apercevoir que ses considérations d'ordre pratique sont guidées par des principes fermement formulés, lesquels méritent en eux-mêmes examen, et que sa conception de l'ordre social et du pouvoir commande une idée neuve de l'action politique. Ainsi découvre-t-on que la théorie n'est pas pour Guizot un simple prolongement ou une justification du combat qu'il mène pour changer la figure du gouvernement et faire surgir une classe dirigeante consciente de sa force et de son droit ; elle est certes liée à ce combat, mais, par-delà la contingence d'une situation datée et localisée, elle implique une réflexion sur le sens de toute pratique gouvernementale. En d'autres termes, la théorie n'est pas délimitée dans l'œuvre de Guizot de telle manière que le pouvoir et la société deviendraient purs objets de connaissance — quitte à ce que cette connaissance implique des conséquences pratiques. L'analyse de la société, l'analyse du pouvoir se combinent avec la recherche d'une action au service de la demande que porte en elle-même la société, de la demande que porte en lui-même le pouvoir, pour devenir conformes à leur nature. La société et le pouvoir s'avèrent destinés à la fois à s'accomplir et à se révéler à eux-mêmes à travers les hommes qui débattent et décident de ce qui est exigé en chaque occasion, *ici et maintenant*.

Qu'on me permette donc de prendre pour point de départ l'ouvrage de 1821 *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, le plus éloquent et le plus explicite sans doute, pour tenter d'éclairer la pensée de Guizot, le souci qui lui est propre d'articuler théorie et pratique. Il s'agit là d'un texte polémique dans lequel se voit vigoureusement attaquée la nouvelle politique du gouvernement au lendemain de la chute du ministère Decazes, accusé par le roi et son entourage d'avoir été trop sensible aux thèses libérales. L'auteur dénonce la complicité du pouvoir en place avec le parti de l'Ancien Régime, son refus de faire droit aux forces

* Voir notes p. 110.

nouvelles et l'immobilisme auquel il condamne la nation. Mais, plus qu'un pamphlet à l'adresse de ses adversaires, l'ouvrage est un manifeste politique; Guizot parle au nom de la bourgeoisie et à l'intention de ses agents les plus actifs. Il veut placer ceux-ci devant leur tâche historique, qui est de fonder l'ordre constitutionnel, dans le moment même où il leur faut repousser l'offensive des ultras : « deux nécessités qui se heurtent ». Son langage est vif, il exclut le compromis, interdit l'équivoque. Rappelons son premier propos. L'histoire de la France de 1789 à 1800 est présentée comme celle d'une guerre; Napoléon a fait régner pendant quelques années une paix dont les hommes d'Ancien Régime se sont fort bien accommodés; depuis 1814, ils ont repris les hostilités; la guerre appelle la guerre; le moment est venu d'extirper les racines de l'Ancien Régime et de donner sa vraie figure à la France nouvelle. Or, dans les circonstances actuelles, le pouvoir louvoie. Il a noué alliance avec le parti réactionnaire, mais, s'il juge la révolution ingouvernable, il sait bien qu'une contre-révolution est impossible. Conséquence : le gouvernement ne conçoit pas de survivre sans l'Ancien Régime, mais avec lui il ne peut avancer. Constatant son impuissance, il prétend en trouver les causes dans le désordre de la société et, en fait, cherche à la lui communiquer. Il entrave toute tentative de participation aux affaires publiques de la part des éléments les plus dynamiques, il exténue les libertés d'expression et d'association, hanté qu'il est par le péril révolutionnaire; il se nourrit de l'illusion d'un temps arrêté et d'un espace comprimé. Précisément parce qu'il a besoin du concours des énergies collectives et qu'elles lui font défaut, il ne cesse de dénoncer l'émiettement d'une société dont il porte la responsabilité. Le constat de la crise appelle donc une question :

« Pourquoi ce système? Pourquoi un pouvoir nouveau et qui vient d'ouvrir à ses peuples, à lui-même une nouvelle carrière, se montre-t-il dès l'entrée, stationnaire et impuissant? Tout se meut autour de lui, tout marche; quelque profond que soit aujourd'hui le calme, le mouvement social n'a pas cessé; sa direction n'est point changée; les classes qui s'y livrent continuent de s'élever; celles qui refusent d'y prendre part demeurent chaque jour plus en arrière; la division des propriétés, le développement de l'industrie, la rapide circulation des richesses, la diffusion des idées, tous ces éléments constitutifs de l'ordre nouveau s'étendent et se développent de jour en jour. Les esprits ne s'arrêtent ou ne rétrogradent pas davantage². »

Le constat portait sur les faits, la question qui en surgit suscite une réflexion sur la société politique, laquelle se développe tout au long de l'ouvrage. À considérer l'état actuel de la France, Guizot

démontre qu'il témoigne non seulement d'une fausse appréciation de la réalité par le gouvernement, mais d'une méconnaissance de la nature du pouvoir qu'en un certain sens l'opposition partage avec lui. En quoi consiste cette méconnaissance? Le gouvernement confond pouvoir et commandement, il se conçoit à l'extérieur de la société et c'est ainsi qu'il prétend décider de sa marche. Les opposants, pour leur part, imprégnés des idées qui ont inspiré la Révolution, croient à un antagonisme de principe entre liberté et pouvoir; ils ne songent qu'à défendre la liberté et reculent devant l'exercice du pouvoir, par crainte de trahir leurs convictions. Les adversaires, nous est-il suggéré, sont donc pris dans une même illusion. Or, elle ne peut être dissipée que si l'on acquiert l'intelligence de la relation qu'entretiennent le pouvoir et la société. La question de la nature du pouvoir ne fait qu'un, en ce sens, avec celle de la nature de la société; elle ne trouve réponse que si l'on en vient à admettre ce paradoxe que le pouvoir s'engendre, pour une part, du sein de la société et que celle-ci ne s'institue que du fait de son surgissement et ne s'ordonne que grâce à son action. Ainsi, la pensée de Guizot procède de l'examen d'une situation donnée, d'une crise politique que chacun observe et commente, pour avancer une interprétation qui requiert ce que je ne crains pas d'appeler une dialectique du politique et du social.

La référence constante aux faits actuels soutient l'exposé de cette dialectique. Les faits enseignent la distinction entre les deux ordres de phénomènes. Guizot observe que dans la société tout se meut, que la France nouvelle est en gestation, tandis que dans la sphère gouvernementale règnent l'impuissance et l'immobilisme. Cependant, la distinction n'implique pas la séparation : de fait, la société ne saurait parvenir à l'expression de son propre mouvement, elle reste en défaut vis-à-vis d'elle-même tant que le pouvoir lui fait défaut. Davantage : le gouvernement propage une sorte de passivité dans le social, en raison des contraintes qu'il exerce; il inhibe les initiatives, il empêche les éléments constitutifs de l'ordre nouveau de s'identifier les uns les autres comme participant d'une même force. Seule la prise de conscience de leur unité et de leur vocation à diriger par les plus actifs de ses éléments peut susciter une réforme politique, et seule celle-ci permettra de porter à son terme le travail silencieux qui s'effectue dans la société. D'un autre côté, les faits n'enseignent que parce que l'interprète saisit en eux les signes d'une logique qui renvoie, par-delà toute situation particulière, à des principes générateurs de la société politique — encore que cette logique, ces principes ne puissent se révéler que dans le présent, en une époque où le pouvoir a cessé de se voiler d'une souveraineté de droit, pour s'accorder avec une société en voie de dépasser les clivages qui brouillaient autrefois l'image de son unité.

Revenons, en premier lieu, sur la critique d'un pouvoir qui

s' imagine loger à distance de la société et prétend la diriger de l'extérieur. Cette critique commande l'interprétation de la crise, dans l'ouvrage que nous évoquons, comme en témoigne la formule : *des moyens de gouvernement*. La faiblesse des hommes qui détiennent le pouvoir paraît le résultat d'une erreur, quelle que soit d'ailleurs la nature des mobiles qui déterminent leur alliance avec le parti de l'Ancien Régime. Ils croient qu'ils ne peuvent intervenir dans la société qu'en multipliant les agents commis à son administration et à la surveillance de ses activités. Telle est leur conception des moyens de gouverner ; leur politique est toute instrumentale ; leur théorie, dirions-nous, artificialiste. Seule compte à leurs yeux la capacité d'obtenir la sujétion des individus et des groupes aux directives qui doivent assurer le maintien de l'ordre. Cependant, cette efficacité est illusoire. En effet, « les vrais moyens du gouvernement ne sont pas de ces instruments directs et visibles du pouvoir ». Ceux-là, Guizot vient de les énumérer ironiquement : « des ministres, des préfets, des maires, des percepteurs, des soldats ». Où se trouvent-ils donc ?

« Ils résident au sein de la société elle-même et ne peuvent en être séparés. C'est là qu'il faut les chercher pour les trouver, là où il faut les laisser pour s'en servir. Grâce au ciel, la société humaine n'est pas un champ que vient exploiter un maître ; elle vit d'une autre vie que le mouvement de la matière ; elle possède et produit elle-même ses plus sûrs moyens de gouvernement ; elle les prête volontiers à qui sait les manier ; mais c'est à elle qu'il faut s'adresser pour les obtenir³. »

Il est important de souligner les termes qui éclairent au mieux l'imbrication du politique et du social telle que Guizot la conçoit. Il parle des *vrais moyens*, et ne veut nullement minimiser l'action du gouvernement, comme le souhaitent d'autres penseurs libéraux ; il précisera d'ailleurs ultérieurement que la formule en vogue du *laisser faire, laisser passer* lui paraît détestable. Sa conviction est que la relation du gouvernement avec la société ne saurait se formuler dans les termes traditionnels de l'opposition matière/esprit, sujet/objet, activité/passivité. Le monde social est monde de la vie et de l'esprit. « Le fait grave, observe-t-il plus loin, le fait impérieux, c'est ce mouvement de l'esprit humain qui fait aujourd'hui de la pensée une puissance pour ainsi dire temporelle, une puissance susceptible et fière qui veut, sinon qu'on lui obéisse, du moins qu'on la comprenne et qu'on la respecte⁴. » À l'entendre, le pouvoir n'est actif qu'autant qu'il puise la ressource de son action dans le mouvement social ; ce qui suppose qu'il s'applique à la déceler. Son activité est à la mesure de sa réceptivité. Et son but n'est pas d'attirer à lui, de se soumettre les agents sociaux mais — reprenons l'expression — de *les laisser où*

ils sont pour s'en servir, d'utiliser les moyens qu'une société confiante lui *prête* pour les *manier*. En d'autres termes, l'autorité qui s'exerce en vue de l'intérêt public, qui tend à la plus grande efficacité et ne renonce à aucune de ses prérogatives, qui assume pleinement la responsabilité de sa charge, qui connaît son insertion dans la société, la dépendance dans laquelle elle se trouve vis-à-vis de celle-ci, cette autorité a *prise* sur la société du fait qu'elle y est *prise* — qu'elle s'y sait prise. Et ce savoir n'est jamais définitivement acquis; il ne se délivre pas d'une exploration dont la double fin est de faire apparaître les foyers auxquels s'alimente le pouvoir et de révéler à la société elle-même sa force et son droit.

Parlant des masses, qui importent ou devraient importer au pouvoir bien davantage que les individus, Guizot déclare : « C'est dans les masses, dans le peuple lui-même qu'il doit puiser sa principale force, ses premiers moyens de gouvernement⁵. » Et encore : « Le public, la nation, c'est donc là qu'est la force, là qu'on peut la prendre. Traiter avec les masses, c'est le grand ressort du pouvoir⁶. » Et, plus explicitement, avec une singulière éloquence : « Tout peuple, tout parti, vu en général, a des opinions, ou si l'on veut des préjugés qui y dominent, des intérêts qui le guident, des passions qui fermentent en son sein. C'est par là qu'il se laisse conduire; ce sont les anses par où on peut le prendre; là résident les moyens de gouvernement qu'il offre au pouvoir⁷. » En un autre endroit, où il démontre les vertus du gouvernement représentatif, s'impose l'image d'un pouvoir investigateur qui a fonction de révélateur : « Les Chambres, la publicité des débats, les élections, la liberté de la presse, le jury, toutes les formes de ce système, toutes les institutions qu'on regarde comme ses conséquences nécessaires ont pour dessein et pour résultat de fouiller sans cesse la société, de mettre en lumière les supériorités de tout genre qu'elle contient, de les amener au pouvoir⁸. »

Ainsi ne peut-on s'arrêter à l'idée d'une autonomie du politique (formule en faveur aujourd'hui auprès de quelques auteurs depuis peu en rupture de ban avec le marxisme). Guizot suggère l'image d'un seul espace dédoublé tel que, suivant une direction, le politique s'investit dans le social et, suivant l'autre, le social s'investit dans le politique.

Or, une telle image interdit du même coup de séparer dans la société elle-même ce qui serait de l'ordre du réel et de l'ordre de la représentation. Cette prétention est celle d'un gouvernement qui, disions-nous, se croit logé à distance de la société et l'appréhende comme une *surface* (le terme est de notre auteur). Qui ne perçoit qu'une surface se plaît à distinguer la matière de son apparence, et c'est sur la matière qu'il veut inscrire son action. Ainsi aux intérêts seuls est-il attribué une consistance et paraissent-ils déliés des idées, des opinions, des passions. Là est l'autre versant de l'illusion.

Autant il importe de comprendre que le pouvoir entretient un rapport étroit, intime, avec la société, autant que la société est déjà en rapport avec elle-même; que le social est sensible à soi, dans la variété de ses manifestations; il est épais, profond et, pour cette raison même, à la fois générateur du pouvoir et offert à ses prises.

« Rien n'est plus vain (*observe Guizot*), plus faux, que ces distinctions par où l'on prétend décomposer la société, isoler les unes des autres les forces qui s'y meuvent, donner un nom à chacune d'elles, et n'appeler ensuite à soi que celles qui se laissent plus commodément manier [...]. Il n'est pas vrai que les intérêts se puissent ainsi séparer des opinions ou les opinions des intérêts; il n'est pas vrai que ceux-ci soient tout et celles-là rien. Les uns et les autres sont étroitement, fortement tissus ensemble; une sorte de susceptibilité nerveuse leur est commune et les unit; et quand le pouvoir agit sur la société, je le défierais bien souvent de dire si c'est par les opinions ou par les intérêts qu'il l'atteint. Il atteint tout à la fois, car, dans le corps social comme dans le corps humain, rien n'est insensible et tout se tient⁹. »

Je ne peux pas donner ici à une telle formule le commentaire qu'elle mériterait. Notons seulement que la métaphore du corps a joué, comme on le sait, un rôle essentiel dans un contexte théologico-politique sous l'Ancien Régime. Elle était avancée au service de la monarchie, mais, qu'il s'agisse du corps fonctionnel, dont le prince figurait la tête et ses sujets les membres ou les organes, ou qu'il s'agisse du corps mystique, corps sans organe, réplique de celui de l'Eglise, ce dernier réplique lui-même du corps du Christ, on mesure la nouveauté de la représentation qui surgit au XIX^e siècle et que formule si bien Guizot. Elle ne vient pas étayer l'idée d'une hiérarchie naturelle ou célébrer l'unité invisible d'une communauté incarnée dans le souverain immortel; elle témoigne d'une intrication des pratiques et des pensées, de l'existence d'un milieu dans lequel ce qu'on est tenté de saisir comme purement matériel est spiritualisé et ce qu'on est tenté de saisir comme purement spirituel se change en force, dans lequel la division du passif et de l'actif ne se fixe pas — un milieu, nous semble-t-il, que la phénoménologie moderne tentera de décrire sous le nom de *chair* (je pense tout particulièrement à Merleau-Ponty).

Les considérations philosophiques de Guizot et son interprétation du présent sont, observons-nous, étroitement liées, tissées ensemble, pour lui appliquer son expression. Il vaut la peine de préciser à cette occasion ce qu'elle gagne de cette liaison. Remarquable est en effet la subtilité de son argument, quand il analyse le rapport qu'entretiennent intérêts et opinions. En premier lieu, il dénonce une fois de plus l'erreur du gouvernement actuel. Celui-ci ne

comprend pas que les intérêts nouveaux (en particulier le plus puissant, celui des acquéreurs des biens nationaux) ne peuvent être dissociés des idées nouvelles. Il feint de respecter les uns tandis qu'il prétend proscrire « toutes les doctrines, toutes les théories de la révolution ». Or, qu'on en juge sur les faits : « Ôtez aux maires, rendez aux curés la tenue des registres de l'état civil, les acquéreurs de biens nationaux seront pleins d'alarmes. Vous pouvez faire cet essai sur toute la Révolution ; vous trouverez partout les idées au cœur des intérêts, les intérêts sous les idées¹⁰. » La critique s'élargit alors : « On s'acharne contre les principes, les doctrines, les théories ; on les poursuit comme un fléau de nouvelle sorte ; on les impute tout le mal que nous avons souffert et en même temps on les traite de vain songe¹¹ ! » Le dédain pour les idées, que le pouvoir affecte, est pareil à celui que peut leur porter le roi de Siam. On oublie que des opinions qui ont si peu de poids ont renversé et fondé les empires. Telle est la conclusion : les opinions font partie intégrante de la réalité, elles sont une force avec laquelle il faut traiter.

Cependant, Guizot ne s'arrête pas là. Exigeant qu'on fasse droit aux opinions, il précise aussitôt qu'il faut, pour les *traiter*, tenter de découvrir les sentiments qu'elles expriment. Le pouvoir, remarquons-nous, est un organe d'investigation, de déchiffrement du social. De fait, que la société soit sensible à elle-même ne signifie pas qu'elle détienne l'intelligibilité directe de son propre mouvement. Cette intelligibilité, elle la gagne quand le pouvoir réussit à extraire du langage commun le sens qui l'habite. En d'autres termes, l'important pour le pouvoir est de distinguer le contenu latent du contenu manifeste de l'opinion. Si le social n'est pas une surface, s'il a une profondeur, il faut saisir sous l'apparence le devenir de la pensée. L'opinion actuelle ne sait pas d'où elle provient, sa formulation est faussée en raison de l'impuissance du pouvoir en place à lui faire connaître ses mobiles, davantage encore en raison du combat qu'il mène contre elle, qui à la fois la blesse et lui confère de faux titres de vérité, et finit par renforcer son obstination. La subtilité de Guizot réside dans la relation qu'il établit entre ces deux formes d'obstination. Le pouvoir s'obstine à traiter les doctrines nouvelles comme des songes ; les opposants s'obstinent à s'arrimer à la théorie dont leur adversaire confirme la force, en prétendant la détruire. Sans entrer dans le détail de l'argument, indiquons sa ligne. Guizot, en un premier temps, ramène les opinions nouvelles à trois articles de foi, ce qu'il nomme le *credo populaire* : souveraineté du peuple, refus de l'aristocratie, image d'un pouvoir humble qui prendra sa charge au rabais. Puis, dans un second temps, il s'emploie à démontrer que ces croyances procèdent de sentiments légitimes, mais qui n'ont pas trouvé leur expression adéquate. En bref, personne ne croit à un « exercice constant et direct du pouvoir

par la totalité des citoyens », ni davantage à une élection de tous les pouvoirs au suffrage universel. Prise à la lettre, la souveraineté du peuple est une chimère ; convertie en souveraineté du nombre, c'est une iniquité. La formule, dans des circonstances données, fut liée à un combat contre le petit nombre qui, « maître de la force, s'attribuait aussi tout le droit ». La Révolution une fois terminée, on conserve le principe, alors qu'on réclame simplement le « gouvernement des intérêts généraux par opposition au gouvernement de tels ou tels intérêts privés ». On ne veut pas que le pouvoir soit accaparé ; voilà tout ce qu'il y a de légitime et aussi tout ce qui reste aujourd'hui de puissant dans un principe en lui-même absurde et barbare. La tâche est donc de montrer que, sous le couvert de la souveraineté du peuple, cherche à s'affirmer l'idée de la souveraineté de la justice, de la raison, du droit. De même, les Français semblent condamner toute aristocratie ; en fait, ils redoutent seulement l'ancienne aristocratie. La doctrine de l'égalité qu'ils professent est un « dogme confus » mais puissant qui, sans rendre réellement compte de lui-même, inspire aversion et méfiance pour toute mesure qui tendrait à immobiliser les prééminences sociales en leur donnant la sanction et l'appui de la loi. Ce qu'ils pensent, c'est « qu'aucun artifice ne doit gêner dans l'ordre social le mouvement d'ascension ou de décadence des individus ». Opposés à une classification fixe, ils demeurent convaincus que les supériorités, pourvu qu'elles soient fondées sur le mérite, doivent être reconnues. Enfin, les Français ne souhaitent pas un pouvoir faible ; ils sentent le besoin d'être gouvernés, pourvu que le gouvernement agisse conformément aux intérêts nouveaux. Le pouvoir doit donc faire admettre sa fonction essentielle : il accompagne et révèle les supériorités. « C'est là son origine, précise Guizot : entre égaux, il ne serait jamais né ¹². » Les mêmes raisons militent donc en faveur d'une nouvelle conception de l'égalité, l'égalité des chances, ou d'une nouvelle conception de l'inégalité, l'inégalité des mérites, et d'une nouvelle conception du pouvoir, le *gouvernement représentatif*.

Somme toute, sans user d'un terme auquel Marx sera le premier à donner une signification rigoureuse — et cela dans une intention toute différente —, Guizot trace une ligne de clivage entre l'idéologie et la conscience sociale. La souveraineté du peuple, l'égalité, l'étroite limitation du pouvoir relèvent de l'idéologie. Celle-ci a inspiré la Révolution et lui survit. La victoire de la bourgeoisie doit à présent lui permettre d'extraire du langage qui lui fut un moment nécessaire la vérité de sa pratique et de ses aspirations. Guizot l'appelle à assumer son rôle et ses fins, il la presse de revendiquer le pouvoir et de devenir en droit ce qu'elle est en fait, classe dominante ; comme l'observe justement Pierre Rosanvallon, il raisonne en termes réalistes. De là le caractère singulier de ce que nous appelons son manifeste de 1821.

La liaison du droit et de la force, que Guizot s'attache constamment à mettre en évidence, est à cet égard instructive. Actuellement, observe-t-il, les intérêts sont en lutte : c'est un fait ; peu importe qu'on le déplore. Le pouvoir, sauf à rendre la société débile, doit s'allier avec les intérêts les plus forts¹³. Cela ne signifie pas que la force en elle-même soit bonne : « Que les moralistes retiennent leur anathème. Je n'adore point la force et sais qu'il est des cas où un honnête homme doit se refuser à son empire¹⁴. » Mais l'on doit convenir que, lorsque l'expansion des éléments sociaux porteurs de puissants intérêts devient irréversible, un nouveau droit s'affirme. La force dont parle Guizot est de nature sociale ; elle témoigne de ce qui est vivant dans la société ; et ce qui est vivant est à la fois d'ordre matériel et d'ordre spirituel. La force ne s'attache pas, sinon secondairement, aux moyens de coercition qui, nous le remarquons, supposent l'extériorité du dominant vis-à-vis du dominé. Ainsi conçue, elle serait violence. Elle s'attache à ce qui croît de l'intérieur du social. Et, quoiqu'il arrive qu'on se trompe sur le sens de la tendance qui se dessine dans telle ou telle circonstance, quand s'est produite une révolution de l'ampleur de celle qu'a connue la France, on ne peut la croire accidentelle. « Quand elle [la force] se présente avec l'empire d'un arrêt de la Providence, quand elle a revêtu les caractères de la nécessité, il y a folie à se séparer d'elle, à prétendre s'établir hors de son sein¹⁵. » Sans doute, la force ainsi entendue, comme puissance de vie, requiert la destruction de tout ce qui s'oppose à elle. Mais cette destruction n'entraîne la violence que lorsque le pouvoir n'a pas su s'allier à la force. Telle est précisément l'origine de la Révolution. Encore faut-il le répéter, la force sociale, à l'insu même de ceux qui en sont les détenteurs, tend à s'imprimer dans des institutions, elle recèle un nouveau droit, mais elle ne s'accomplit pas, sa légitimité demeure en suspens, tant que le pouvoir lui fait défaut.

Il faut en quelque sorte que la partie active de la société communique de sa force au pouvoir pour que celui-ci, en retour, lui révèle sa vocation à diriger. Comme il faut que le pouvoir détecte, dans la diversité des éléments qui la composent, l'unité d'une classe, pour qu'il lui emprunte sa force. Ces éléments, Guizot les identifie : ce sont des propriétaires, des avocats, des notaires, des capitalistes, des manufacturiers, des négociants... autant d'agents qui à présent « possèdent une influence considérable, [mais] se tiennent éloignés des affaires publiques¹⁶ » et manquent à leur tâche, par la faute du gouvernement en place qui les néglige. La société demeure divisée tant que subsiste la division entre le pouvoir et les forces socialement dominantes. Cette crise ne peut être résolue que par l'établissement du gouvernement représentatif.

Ce concept désigne beaucoup plus qu'une nouvelle Constitution, au sens juridico-politique du terme. À vrai dire, Guizot n'en use pas

tant pour mettre en évidence les principes qui ont toujours commandé l'organisation et l'histoire des sociétés. Il a pleinement conscience de l'originalité de la théorie qu'il élabore dans son *Histoire des origines du gouvernement représentatif* et dans son manuscrit inachevé « Philosophie politique »¹⁷, et fait entendre qu'elle est en rupture avec la tradition. Non seulement la distinction des régimes politiques (gouvernement d'un seul, du petit nombre ou de la multitude) lui paraît privée de pertinence, mais il reproche aux grands auteurs de ne s'être intéressés qu'à la forme des gouvernements, non à la chose même, « au principe, à la nature intime, aux lois du gouvernement ». Ce formalisme demeure quand on croit concrétiser cette distinction en parlant de despotisme, de monarchie, d'aristocratie, de démocratie. Montesquieu n'échappe pas à la critique, bien qu'il ne se soit pas satisfait de reprendre les catégories conventionnelles et qu'il ait voulu détecter le ressort de la conduite des hommes dans chaque système politique (crainte, honneur, modération, vertu). Il croyait atteindre au principe et le manquait, ne touchant qu'à des phénomènes secondaires. Son mode d'analyse le rendait aveugle à la parenté qu'entretenaient les divers régimes dès lors qu'en chacun se voyait affirmée une souveraineté de droit. Guizot va jusqu'à dire que tout gouvernement qui s'en réclame porte l'empreinte du despotisme¹⁸.

Le rapprochement qu'il établit entre la monarchie et la démocratie nous importe plus particulièrement. Ce sont là, selon lui (comme déjà pour Platon dans le *Politique*, rappelons-le au passage), les deux espèces mères. Or, elles obéissent, en dépit de leur apparente opposition, au même principe. En effet, que la souveraineté de droit, attribuée d'abord au prince, soit transférée au peuple ne dissipe pas l'illusion. Ce qui est seulement vrai, c'est que la monarchie, comme sa durée dans l'Histoire le démontre, est mieux faite pour soutenir sa prétention : « En plaçant la souveraineté sur la terre, [elle] la personnifie, lui prête un corps, un lieu, un nom, de l'éclat, tout ce qui peut induire les hommes à croire¹⁹. » En revanche, dans la démocratie, cette souveraineté s'attache à un fantôme ou à une abstraction, le peuple ou le nombre. L'argument développé brille à nouveau par la subtilité. D'un côté, il apparaît que les hommes sont possédés par le désir de se fabriquer des idoles, d'en faire des dieux et de les adorer, de sorte qu'ils se livrent au despotisme : « Ils ont beau redouter les despotes, ils veulent le despotisme quelque part à tout prix²⁰. » Si intense est ce désir que, lorsqu'ils découvrent l'impuissance ou l'abjection de l'être vénéré, il leur faut le transférer sur un nouvel objet. « En reniant le maître déchu, les hommes n'ont point perdu l'espérance d'obtenir enfin le maître qui ne saurait déchoir. » Et encore : « Nulle réforme des idées qui n'ait mis en quelque lieu le dépôt de l'infailibilité. » Cependant, s'il dénonce la puissance de l'imaginaire — la souveraineté du prince ou de ses

substitués ne faisant que tirer parti de l'obstination du peuple à se leurrer —, d'un autre côté il discerne dans la recherche incessante d'un absolu en ce monde le signe d'un sentiment naturel, le besoin d'assurer la permanence et l'unité du corps social²¹. Ainsi lit-on d'abord ses propos sur l'idolâtrie (en particulier dans « Philosophie politique ») comme s'ils sortaient du *Discours de la servitude volontaire*, pour ensuite s'apercevoir qu'ils ne livrent qu'une demi-vérité. Les hommes ne sont pas seulement la proie d'un fantasme, ils sont guidés par une exigence légitime, quoiqu'ils ne sachent y répondre justement. Reste que leur croyance, quels que soient ses mobiles, les enchaîne à un principe insoutenable. La souveraineté de droit n'existe pas sur terre, elle ne peut résider ni dans le prince ni dans le peuple ; le pouvoir n'est pas une invention de l'homme ; Dieu seul est souverain.

Peut-être vaut-il la peine de remarquer que cette toute dernière assertion plusieurs fois réitérée par notre auteur, et dont on ne doute pas qu'il la juge décisive, n'est pas nécessaire à sa thèse. Il lui suffit d'établir que la société, l'homme comme être social sont inconcevables à défaut d'une référence au pouvoir et à la loi. Le lien de l'homme avec l'homme implique, nous dit-il, une réciprocité, une reconnaissance de l'un par l'autre, dont l'institution ne saurait leur être imputée. L'origine de la loi se chercherait en vain dans la société, car, quel que soit le caractère des lois positives, elles dérivent d'une notion originaire et universelle de la loi. De même, la naissance du pouvoir ne peut y être repérée, car, de quelque manière qu'il soit représenté et quel que soit son exercice, il marque la place de l'énonciateur et du garant de la loi. Aussi est-il significatif que Guizot invoque à l'appui de sa thèse l'exemple du pouvoir paternel, nullement pour trouver en lui la figure la plus simple du pouvoir politique, mais pour éclairer ce que l'on nommerait de nos jours la distinction du symbolique et du réel : le père, sous des traits aussi divers qu'on puisse l'imaginer, n'étant pas l'inventeur de la paternité, mais l'assumant, et s'identifiant comme père de se voir institué comme tel.

Plutôt que l'affirmation d'une souveraineté divine, c'est la critique de la croyance à la légitimité absolue d'un pouvoir humain qui commande l'intelligence de la société politique.

« Là réside donc le caractère fondamental et vraiment distinctif des gouvernements. D'une part, se rangent ceux qui croient à la présence du souverain sur la terre et règlent leur organisation sur cette croyance, sauf à faire ensuite de pénibles et insuffisants efforts pour échapper à ses résultats. D'autre part, sont ceux qui refusent à toute souveraineté de fait la souveraineté de droit, sont constitués d'après cette maxime et recherchent incessamment le pouvoir légitime, la vraie loi, dont ils reconnaissent l'existence,

mais qu'ils ne se vantent jamais de posséder sûrement et à toujours. Ceux-là sont seuls conformes aux intérêts de la liberté, comme aux lois de la raison²². »

Cette seconde série de gouvernement se ramène en réalité à un seul modèle : le gouvernement représentatif, alors qu'on doit admettre que la première est fortement différenciée en dépit du principe qui la constitue. Tel qu'il est défini, le gouvernement représentatif paraît le seul qui soit capable d'accueillir le changement et de se conserver dans le changement, parce qu'il est agencé de manière à donner expression aux intérêts et aux aspirations qui naissent du sein de la société et à se régler sur les forces qui s'y développent. Ce que suggère notre auteur, c'est qu'un tel gouvernement ne peut s'affirmer pleinement que dans les temps modernes, en conséquence de la destruction de toute classification fixe, de tout ordre supposé naturel et de l'accroissement incessant de la mobilité sociale. Toujours en débat sur la définition du légitime et de l'illégitime, il s'ajuste à une société qui secrète son histoire, cherche son équilibre sans jamais trouver un garant dernier dans l'autorité de la tradition, et se reconnaît en perpétuelle gestation.

Cependant, la formule du gouvernement représentatif n'est pas contingente. Elle incite à prendre en charge une nouvelle exigence qui a toujours été constitutive du gouvernement : que le pouvoir de fait se distingue du pouvoir absolu en droit et que, en chaque occasion, il y ait un pouvoir qui décide, « un pouvoir définitif, c'est-à-dire absolu en fait²³ ». Bien que dans le passé les gouvernements aient revendiqué la souveraineté de droit, ils durent, même quand ils étaient apparemment despotiques, composer avec les résistances des gouvernés, et de quelque manière s'employer à donner des preuves de leur légitimité. Le gouvernement représentatif n'est donc pas étranger aux anciens types de gouvernement ; il dévoile dans le passé l'obstinée dénégation d'une nécessité incessante de légitimation. D'un autre côté, il hérite de l'obligation d'assumer, de moment en moment, la décision qui aura force de loi. Le gouvernement représentatif affronte un problème auquel se heurtèrent tous les autres gouvernements, mais qu'il est le seul à maintenir comme problème, au lieu de se dérober sous le couvert d'une solution fictive. Guizot écrit en ce sens :

« Amener le pouvoir de fait à devenir, autant que cela se peut, pouvoir de droit, en le plaçant dans la nécessité de chercher constamment la raison, la vérité, la justice, source de droit, en ne lui attribuant la force pratique que lorsqu'il a trouvé, c'est-à-dire fait présumer son succès dans cette recherche, et en l'astreignant à légitimer sans cesse cette présomption, sous peine de perdre la force s'il n'y réussit pas, telle est la marche du *système représentatif*,

tel est le but vers lequel se dirigent dans leur disposition et leur mouvement tous les ressorts qui le font agir²⁴. »

Guizot précise ensuite que, « pour atteindre ce but, il est indispensable que le pouvoir de fait ne soit pas simple, c'est-à-dire qu'il ne soit pas attribué à une seule force²⁵ » ; puis, plus tard, que ce sera seulement quand les divers éléments dirigeants se seront accordés qu'il y aura « présomption que le pouvoir de fait connaît et veut la règle légitime qui lui confère le pouvoir de droit²⁶ ». Sa pensée se livre ici au mieux : la légitimité n'est jamais assurée ; il n'y a que l'incessante légitimation du succès d'une « recherche ». Mais encore vaut-il la peine de repérer le glissement du concept de gouvernement représentatif, généralement utilisé, à celui de système représentatif. Le plus souvent le lecteur peut juger qu'ils sont équivalents. Dans le passage mentionné, la différence retient l'attention. Le système a une valeur immuable ; il ne dépend pas des circonstances et du caractère de l'action, de ce qu'on pourrait appeler par commodité « la politique », en entendant par là le jeu complexe des opinions et des décisions qui sont celles du roi, des ministres, des membres des Chambres, des électeurs eux-mêmes. C'est le système qui place ceux qui exercent un pouvoir dans la nécessité de chercher constamment la raison et la justice, et du même coup qui les place sous la menace de perdre leur force en cas d'échec. Le gouvernement, en revanche, est cet organe qui est soumis au changement. Voilà qui n'induit pas à attribuer la souveraineté au système — une assertion qui serait dénuée de sens. Mais il apparaît que la distinction du pouvoir de fait et du pouvoir de droit n'épuise pas la question. En parlant de système, Guizot désigne une constitution de la société, qui ne se réduit pas à ses aspects juridiques et dont on ne rendrait pas compte davantage par la notion de règles du jeu ; elle porte l'empreinte d'une philosophie en ce sens qu'elle implique que la connaissance de la vérité et du droit ne se dissocie pas d'un débat public interminable, lui-même indissociable du changement des forces sociales.

Aussi paradoxale que puisse paraître cette conclusion, Guizot met ainsi en évidence un trait essentiel de la démocratie moderne. Sans doute veut-il placer à son principe la souveraineté du peuple et s'acharne-t-il à montrer que le peuple pris en masse ne saurait exercer le pouvoir, ni la majorité fonder le droit, sous peine d'inciter la minorité à la sécession ou de l'assujettir à sa volonté par la force. Toutefois, l'argument tombe sous la critique du formalisme si bien dénoncé d'autre part. La souveraineté du peuple ne tourne à un nouvel absolutisme que si elle trouve à s'incarner. Hanté par l'image de la Révolution française, Guizot la voit sous les traits de la foule en armes ou de la Convention. Il ignore délibérément la Constitution issue de la Révolution américaine qui place le peuple à la source de

tous les pouvoirs, mais empêche ceux-ci de se fondre en un seul et les met en demeure à la fois de s'interdire l'un l'autre toute transgression de leurs compétences et de faire sans cesse la preuve de leur légitimité pour conserver le crédit de leurs mandants. C'est une chose de dire que le droit ou la vérité ne sont pas les produits d'une opinion majoritaire ou même unanime, et c'en serait une autre de les soustraire au jugement de la société, lequel pour être explicite requiert le suffrage. Dès lors que le système représentatif, comme l'admet Guizot, suppose que la raison ou la justice ne sont la propriété de personne, que la définition n'en est jamais donnée, que celle-ci est l'objet d'une recherche continuée à l'épreuve des circonstances et qu'enfin l'échec du pouvoir est sanctionné par le désaveu de ceux qu'il est fait pour représenter, l'idée de la souveraineté ne saurait se détacher du travail qu'accomplit la société sur elle-même pour formuler le légitime et l'illégitime, le juste et l'injuste, le vrai et le mensonger. Cette idée combine nécessairement l'exigence d'une participation active des membres de la société à la recherche et le renoncement à un savoir dogmatique. En d'autres termes, si se cache, sous l'illusion d'une souveraineté actuelle du peuple, la vérité que la souveraineté n'appartient à personne, l'attribution de la souveraineté à la raison ou à la justice fait oublier que *tous* sont parties prenantes dans leur énonciation. C'est ce second chaînon du raisonnement que Guizot néglige.

À peine est-il besoin de préciser ses motifs. Guizot prétend limiter au nombre restreint des « supériorités » la participation aux affaires publiques, et plus généralement au débat sur la légitimité.

« Le principe de la souveraineté du peuple (*écrit-il*) prend tous les individus par cela seul qu'ils existent sans rien leur demander de plus. Il prend ensuite la majorité de ces individus et il dit : voilà la raison, voilà la loi. Le gouvernement représentatif procède autrement ; il considère quel est l'acte auquel vont être appelés les individus ; il examine quelle est la capacité nécessaire pour cet acte ; il appelle ensuite les individus qui sont présumés posséder cette capacité, tous ceux-là, et ceux-là seuls. Il cherche ensuite la majorité parmi les capables²⁷. »

Rappelons que l'auteur des *Moyens de gouvernement* va plus loin quand il assigne au pouvoir la tâche de « fouiller la société » pour y découvrir et en extraire les supériorités. Un tel point de vue suppose une distinction entre la société de fait et la société de droit. Il suppose que le pouvoir ne traite qu'avec ce qu'il considère comme la société de droit. Il est vrai que ses frontières ne sont pas fixes, puisqu'il est admis que chacun court le risque de descendre ou jouit de la chance de s'élever. Mais, quelle que soit cette réserve, la

dialectique du politique et du social ne s'exerce en définitive qu'au prix de l'exclusion de la masse des sans-pouvoir.

C'est donc bien un paradoxe, répétons-le, de trouver chez Guizot une théorie de la démocratie ; mais l'ambiguïté est dans son œuvre ; la logique du système représentatif excède les fonctions assignées au gouvernement représentatif.

NOTES

1. F. Guizot, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, 1820, et *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, 1821.
2. *Des moyens de gouvernement*, op. cit., p. 119.
3. *Ibid.*, p. 129.
4. *Ibid.*, p. 141.
5. *Ibid.*, p. 131.
6. *Ibid.*, p. 133.
7. *Ibid.*, p. 133.
8. *Ibid.*, p. 165.
9. *Ibid.*, p. 137.
10. *Ibid.*, p. 138.
11. *Ibid.*, p. 139.
12. L'argument ici résumé est développé *ibid.*, chap. VIII, p. 142-180.
13. *Ibid.*, p. 182.
14. *Ibid.*, p. 184.
15. *Ibid.*, p. 184.
16. *Ibid.*, p. 265-266.
17. Je dois à Pierre Rosanvallon la connaissance de ce texte inédit rédigé, suivant une indication portée sur le dossier, vers 1821-1823.
18. *Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques*, 2 vol., Paris, 1851, sixième leçon, t. I, p. 83-98.
19. « Philosophie politique : de la souveraineté », manuscrit publié par P. Rosanvallon à la suite de l'*Histoire de la civilisation en Europe*, Paris, 1985, § IX.
20. *Ibid.*, § I.
21. *Ibid.*, § I.
22. *Ibid.*, § VII.
23. *Histoire des origines*, op. cit., t. I, p. 120.
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*, p. 121.
26. *Ibid.*, p. 123.
27. *Ibid.*, p. 110.